

## Sommaire

## Editorial du Président

p.1

## Petite page d'histoire

p.1

## Lectures

p.2

## La langue des signes d'hier à aujourd'hui

p.2

## Informations

p. 4

Mémoire ou histoire ?  
par Françoise Tétard

p.4

## Editorial

L'évocation, dans notre précédent numéro, de l'anniversaire du tricentenaire de la naissance de l'Abbé de l'Épée, le 24 septembre 1712 à Versailles, nous a permis de réunir plus facilement quelques contributions. Principalement celles de Jean-Pierre Lesage, directeur pédagogique au CEJS d'Arras, et de Marie-Odile Supligeau, fidèle lectrice. Qu'ils en soient remerciés. N'hésitez pas à réagir à la

lecture de ces dossiers qui marquent une page importante de l'histoire des personnes en situation de handicap.

Vos réactions peuvent être prétexte à une nouvelle rubrique : "le courrier des adhérents".

Les 22 et 23 mai, à Limoges, se tiendront notre Assemblée Générale statutaire et notre journée d'étude. Au carrefour

du public et du privé nous aborderons la place des femmes et des hommes dans la protection de l'enfance, du côté de l'Education nationale, aux XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles.

Nous consacrerons l'essentiel de notre prochain numéro de septembre à ces temps forts de notre association et à la vie de nos délégations.

Jean Paul ORIENT  
Président du CNAHES

Une de nos adhérentes, Marie-Odile Supligeau, nous fait parvenir cet extrait du **Moniteur universel** de 1861 montrant que l'intérêt porté à la langue des signes n'était pas seulement le fait des pays occidentaux.

**Le Moniteur universel,  
13 août 1861**

Les ambassadeurs siamois, accompagnés de M. Godeaux, ont visité hier l'Institution impériale des sourds-muets ; cet établissement les a d'autant plus intéressés que la muti-surdité est très commune dans leur pays. Le directeur a fait exécuter aux élèves différents exercices, et les ambassadeurs ont été fort étonnés de voir jusqu'à quel point on pouvait pousser l'instruction de personnes atteintes d'une pareille infirmité. Mais ce qui n'a pas moins surpris les assistants, c'est une longue conversation mimique que l'un des attachés de l'ambassade a entretenue avec plusieurs sourds-muets.

Extrait de l'ouvrage "Comment peut-on être siamois ?", anthologie présentée par Xavier Salmon, Éd. RMN-Grand Palais, Paris

# La langue des

**Pas de quartier ?** Cet ouvrage de Pierre Joxe, paru en janvier dernier, permet de faire le point sur les dérives dangereuses de notre justice des enfants et des mineurs... L'auteur y fait preuve d'un esprit critique éclairé et extrêmement documenté. A lire absolument pour comprendre comment, depuis 2002, une majorité parlementaire et des gouvernements, prétendant se réclamer pourtant du «gaullisme», démantèlent méthodiquement la célèbre ordonnance de 1945, ainsi que les conséquences de lois écrites à la va vite en réponse à des faits divers et à des fins électorales. Rappelons que Pierre Joxe, avocat, ancien ministre de l'Industrie, puis de l'Intérieur et de la Défense, ancien premier président de la Cour des Comptes, ancien membre du Conseil constitutionnel, se consacre actuellement à la défense des enfants poursuivis par la justice.

**Fayard, coll. Documents, 300 p, 19 €**

**Créateurs d'utopies** : un ouvrage de réflexion collective coordonné et écrit par Pierre Thomé, avec préface de Patrick Viveret, philosophe, et postface de Denis Clerc, fondateur d'Alternatives économiques, "**en hommage à Françoise Tétard, historienne, qui a guidé cet ouvrage jusqu'à son brutal décès à Paris le 29 septembre 2010**". Une enquête menée sur deux siècles permet de voir, à travers de nombreuses personnalités (dont Huguette Bouchardeau, Michel Rocard, Charles Piaget, etc.), comment est né un grand nombre d'utopies et surtout comment elles s'incarnent dans la réalité d'aujourd'hui et la transforment. Aujourd'hui, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, des hommes et des femmes sont créateurs d'autres façons de travailler dans le respect de l'environnement, de rapports à l'argent différents... et vivent l'utopie au quotidien. Ils présentent eux-mêmes dix expériences dans des domaines variés et disent ce qui les a amenés à être créateurs.

**Ed. ADELS et Ed. Yves Michel, 305 p. 22 €.**

Lisez la suite page 4

*La langue des signes a connu une histoire très mouvementée. D'abord utilisée largement par les sourds, puis interdite, elle est restée longtemps ignorée des entendants. Après bien des avatars, elle est aujourd'hui au centre d'un dispositif cherchant à diversifier les solutions inclusives pour les élèves.*

Dans la Grèce antique, Platon utilisait le mot *logos* qui signifiait à la fois "la parole" et "la raison" : pour lui, quelqu'un qui ne parle pas ne peut pas raisonner. Son disciple Aristote, dont la pensée a exercé son influence jusqu'à nos jours, l'a écrit en clair : les sourds, "irréremédiablement ignorants", ne pouvaient pas être éduqués.

Le jugement porté sur la surdité varie énormément dans les différentes cultures à travers l'histoire.

Les premières expériences pédagogiques remontent au XVI<sup>ème</sup> siècle. Des précepteurs, comme Pedro de Ponce, Juan Pablo Bonet, puis Jacob Rodrigue Pereire, enseignent la parole à des enfants de riches familles. Mais la plupart de ces pédagogues rejettent les gestes naturels des sourds, dont pourtant Montaigne s'émerveillait dans les Essais : "*Nos muets discutent, argumentent et content des histoires par signes... Il ne leur manque rien à la perfection de se savoir faire entendre*".

## La naissance de l'éducation des sourds : l'abbé de l'Epée

Charles Michel de l'Epée, "instituteur gratuit des sourds-muets", est né à Versailles le 24 novembre 1712. Il a été à l'origine du développement de la culture sourde.

L'abbé de l'Epée est considéré comme le "père fondateur" de la langue des signes. La grande nouveauté de son action fut d'admettre qu'un langage intérieur peut exister indépendamment de l'expression orale et de fonder son enseignement sur des gestes qui venaient des sourds eux-mêmes. On raconte que l'abbé, pour échapper à la pluie, entre un jour dans une maison où se trouvent deux sœurs jumelles sourdes-muettes. Il est frappé par la complexité du système des gestes qu'elles emploient entre elles. Il décide d'apprendre ces gestes avec elles. *Là est la grande nouveauté* : sa démarche suppose que *les gestes pourraient exprimer la*

*pensée humaine autant qu'une langue orale.*

Il crée une petite école chez lui et, après plusieurs années d'observations, d'expériences et de vérifications de sa thèse, il publie en 1776 son premier ouvrage : "Instruction des sourds-

devenus le premier directeur. Celui-ci poursuit la méthode prônée par l'Abbé de l'Epée. Son successeur, Bebian, amène la langue des signes naturelle au rang de langue d'enseignement et s'inscrit dans un projet d'éducation bilingue révolutionnaire



muets", dans lequel il développe son système qu'il appelle des "signes méthodiques". Il est reconnu maintenant que les signes méthodiques étaient une méthode efficace de dictée visuelle, mais en aucune manière une langue. Mais l'abbé de l'Epée avait initié le cursus de construction de la langue des signes en réunissant les enfants sourds au sein d'une même école. Groupés, ils se découvraient mutuellement, augmentaient leur besoin de communiquer et faisaient vivre et se perfectionner leur langue naturelle.

L'Abbé de l'Epée mérite largement la sincère reconnaissance que les sourds du monde entier lui portent. Il s'est battu pour imposer l'idée que les personnes sourdes sont des personnes comme les autres. En 1791, deux ans après sa mort, l'Assemblée Nationale l'a reconnu en décrétant que son nom serait inscrit comme Bienfaiteur de l'Humanité et, dans le même temps, que les sourds bénéficieraient des Droits de l'Homme.

## La naissance du "mouvement sourd"

A la mort de l'Abbé de l'Epée en 1789, son école devient l'Institution Nationale des Sourds-Muets et l'abbé Sicard en

pour l'époque. La légitimité des professeurs sourds se trouve ainsi renforcée, l'un d'entre eux, Ferdinand Berthier, devient le chef de file de la communauté sourde. Il fonde dès 1834 la Société centrale des sourds et muets.

## L'interdiction de la langue des signes : le congrès de Milan

Alors que la communauté sourde affirme son identité culturelle, la querelle s'intensifie entre les partisans de la langue des signes et ceux qui l'excluent au profit de l'apprentissage exclusif de la parole.

En 1880, à Milan, un congrès consacré à l'éducation des sourds et muets adopte la résolution de mettre un terme définitif à l'éducation des sourds en langue des signes. Cette interdiction dure près de cent ans, pendant lesquels les professeurs sont entendants et utilisent exclusivement la méthode oraliste. Cependant, malgré l'interdiction de signer en classe, la LSF ne disparaît pas, les sourds se la transmettent de génération en génération, notamment pendant les récréations.

Il n'empêche que le traumatisme psychologique créé par cette

# signes d'hier à aujourd'hui

interdiction a traversé jusqu'au milieu des années 70 de nombreuses générations d'élèves et d'enseignants, pour qui le langage gestuel a pu paraître une pratique ancienne, régressive et nuisible au développement intellectuel.

## Le renouveau de la langue des signes française

Lors du congrès de la Fédération mondiale des sourds, à Washington en 1975, les Français découvrent les expériences éducatives de "communication totale", basées sur le recours à tous les moyens possibles d'expression : langue des signes, parole, lecture labiale, Langage parlé complété, (LPC).

Bernard Mottez, chercheur au CNRS, met en place un Observatoire linguistique et sociologique de la communauté sourde en France. En 1976, Alfredo Corrado, artiste sourd américain, fonde un centre de recherche pour une expression théâtrale de la culture sourde :



*l'International Visual Théâtre (IVT).* Ce centre est dirigé actuellement par Emmanuelle Laborit, comédienne sourde.

Le mouvement s'amplifie et se diversifie, de nombreuses associations regroupant les personnes sourdes voient le jour.

## La reconnaissance de la LSF

En 1977, une circulaire du ministère de la Santé lève partiellement l'interdiction qui pèse sur la langue des signes.

En 1991, la loi Fabius instaure pour les parents la liberté de choix entre une communication orale (français oral et écrit) et une communication bilingue (LSF et français oral et écrit).

En 2002, le ministre Jack Lang présente le référentiel de compétences en langue des signes française, élaboré à partir du Cadre européen de référence pour les langues.

La loi du 11 février 2005 reconnaît la LSF comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la LSF.

Depuis 2008, une épreuve facultative de LSF est proposée au baccalauréat à tous les élèves, qu'ils soient sourds ou entendants.

La confirmation de la reconnaissance de la LSF comme langue de

statut égal aux autres restaure une identité positive des personnes sourdes, fondée sur l'existence d'une langue capable de communiquer sur des sujets familiers aussi bien que sur des concepts plus abstraits.

Jean-Pierre LESAGE  
Directeur pédagogique du CEJS d'Arras

## Le Centre Educatif des Jeunes Sourds à Arras - Historique

En 1817, Mademoiselle Duler, élève et compatriote de l'Abbé Sicard, lui-même collaborateur et successeur de l'abbé de l'Épée, fonde l'Institution des Sourds-Muets d'Arras. La ville d'Arras met alors à sa disposition la maison des vieillards, rue de la Pauvreté (actuellement rue des Augustines).

En 1857, par un décret napoléonien, la Compagnie des filles de la Charité fait l'acquisition de l'établissement. Extrait du décret : *"St Cloud le 22 Juin 1857, Napoléon, par la grâce de Dieu... Art 1<sup>er</sup> : la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul, existant à Paris (Seine) en vertu d'un décret impérial du 8 novembre 1809, est autorisée à fonder dans la ville d'Arras (Pas-de-Calais), rue de la Pauvreté et des Porteurs (n°4), un établissement de sœurs de son ordre, à la charge pour les membres de cet établissement de se conformer exactement aux statuts approuvés pour la Maison Mère par le décret précité."*

Dans le règlement établi à cette époque par le Préfet du Pas-de-Calais, le Comte de Tanlay, on pouvait lire : *"L'institution des sourds muets existant à Arras a pour but de donner l'instruction gratuite aux élèves admis dans cet établissement, soit du département du Pas-de-Calais, ou des départements voisins, soit des villes, des établissements de bienfaisance ou de personnes charitables."* (1)

En 1858, le Conseil Général demande aux Sœurs de se charger également des aveugles ; cette situation perdurera jusqu'en 1959, date à laquelle ceux-ci seront

regroupés à l'Institut de Jeunes Aveugles de Lille. Le 24 Avril 1978, sous la présidence de M. Catoire, ancien ministre de la IV<sup>ème</sup> République, est créée l'Association du Centre d'Éducation pour Jeunes Sourds, association loi de 1901 déclarée à la préfecture. Par ses actions, l'Association fera connaître le CEJS dans le département, la région et même sur le plan national. En juin 1988, M. Waucampt prendra la succession de M. Catoire. L'Association poursuivra ses actions d'ouverture vers l'extérieur en créant des services ambulatoires destinés à maintenir les enfants et adolescents sourds dans leur environnement proche. A partir de juin 2004, la présidence est assurée par Mr Guy Labenne. L'Association prend alors la dénomination suivante : Association Jules Catoire «Audition, Parole, Communication».

Elle s'inscrit aujourd'hui dans un débat nouveau, contemporain, qui tient compte à la fois de la société d'aujourd'hui mais aussi des modalités nouvelles d'accompagnement des enfants sourds et malentendants. Elle entend poursuivre sa politique d'ouverture de structures ambulatoires à destination des enfants et adolescents présentant des troubles sévères du langage, au-delà de celles déjà implantées à Arras, Saint-Omer et Le Touquet. L'Association souhaite, en outre, s'impliquer dans l'accompagnement et la prise en charge d'adultes sourds ou malentendants

Sur le plan national, l'Association est représentée au Conseil d'Administration de la Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France (FISAF), fédération regroupant l'ensemble des établissements et services concernés par la surdité.

1. Extrait du règlement pour l'institution des sourds-muets du 22 janvier 1857

Le numéro 13 de la RHEI, Revue d'Histoire de l'Enfance Irrégulière, est paru en décembre 2011. Il a pour sujet "Les bagnes d'enfants en question – campagnes médiatiques et institutions éducatives". Après une première partie rappelant les campagnes médiatiques de protestation menées aux XIXe et XXe siècles en France, en Belgique et en Espagne, jusqu'aux années 50 et 60, au sujet des institutions éducatives destinées à l'enfance "irrégulière", les deuxième et troisième parties abordent pistes et sources de recherche.

**Presses Universitaires de Rennes, 18 €, à commander sur [www.pur-editions.fr](http://www.pur-editions.fr)**

**Bord de mère** - Ce texte collectif, paru aux éditions Cénomane, a été élaboré à partir de témoignages d'adultes sur leur histoire d'enfants placés et de professionnels de la protection de l'enfance. **96 pages, 12 €. A commander à Enfance et Famille, 7, rue du Port, 44600 Saint-Nazaire, avec le règlement.**

Suite à notre journée d'étude de 2009 sur l'éducation spécialisée en Algérie et au Maroc, la revue "Les Etudes Sociales" du CIRCEFT (Centre interdisciplinaire de recherches de l'Université Paris 8) publie des contributions sur le thème "Education et rééducation en situation coloniale (Maghreb XIXe-XXe siècles)". 183 p, 19 € + 3,5 € de port. **A commander à la revue, 20, rue Notre Dame de Nazareth, 75003 Paris**

## Informations

Fait qui reste unique, l'Ecole de formation psycho pédagogique (EFPP, 22, rue Cassette 75006 Paris) assure depuis 1981, de manière intégrée aux autres élèves, la formation d'éducateurs spécialisés pour des candidats sourds ou malentendants. Cette initiative vient d'ailleurs de donner lieu à une importante recherche pour en évaluer tous ses effets, intitulée "Ouvrir le travail social aux professionnels sourds", publiée à l'automne 2011 à l'Harmattan.

Depuis septembre 2011, l'EFPP a ouvert sa formation au Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis) aux personnes sourdes et ouvre à ces dernières sa formation d'Éducateur de jeunes enfants (EJE) à la rentrée 2012.

# Mémoire ou histoire ?

*Nous publions ci-dessous la suite du texte de Françoise Tétard dont la première partie est parue dans notre numéro 40.*

## La mémoire à la place de l'histoire ?

Depuis l'Ecole des Annales, le terrain d'exploration des historiens s'est considérablement diversifié. Tout sujet *a priori* peut s'étudier, à condition que les sources disponibles soient suffisantes et qu'il puisse se conjuguer au passé. Cette propension à la variété des thèmes s'est accompagnée d'un désir croissant d'histoire dans notre société, jusqu'à parfois faire des historiens des "experts", interpellés par le pouvoir. Il n'est pas sûr d'ailleurs qu'ils aient été vraiment formés à ce rôle, beaucoup de contemporanéistes cependant ne reculent pas devant la difficulté ; les réponses se construisent en marchant, et une mission de cet ordre ne se refuse pas, la tentation était sans doute trop forte. Mais la politique archivistique n'a pas exactement suivi les mêmes voies de diversification. Des secteurs se sont ainsi trouvés "en demande" avant même que les fonds correspondants ne soient versés et communicables. C'est le cas notamment des secteurs que j'étudie : les politiques sociales, les politiques éducatives, qui s'appuient sur une nébuleuse d'initiatives, en grande partie privées, souvent locales ou départementales, mal repérées ou tout simplement oubliées. Les archives nationales et les archives départementales ont désigné des responsables pour les archives privées (c'est-à-dire : tout ce qui n'est pas public), mais leur mission est restée relativement discrète par rapport à la prégnance des archives publiques.

Des ministères, des services, des associations... ont exprimé leur désir de connaissance du

passé : quelquefois dans des stratégies identitaires, quelquefois avant de prendre des tournants qu'ils estimaient nécessaires, quelquefois (mais plus rarement) dans l'objectif de ne pas réitérer les erreurs passées. Ce désir néanmoins a été souvent fugitif et exprimé dans l'urgence. Alors, pour faire plus vite, la mémoire est apparue comme un instrument efficace, elle a comblé pendant quelque temps les trous archivistiques et a répondu à la nécessité immédiate d'un retour rapide sur un passé récent.

Les chercheurs en sciences sociales qui d'abord ont émergé sur le terrain du passé récent furent d'abord les sociologues. La vogue des études de type historique dans le domaine des politiques sociales, par exemple, a démarré dès les années 1970. Citons un exemple, celui des politiques pénitentiaires et des maisons de correction inaugurées par Foucault et poursuivies par des courants post-foucauldien, de formation philosophique ou sociologique. Alors, lorsque les périodes couvertes pouvaient intégrer le témoignage des acteurs "encore vivants", c'est de cette manière qu'ont été construites les analyses. Par rapport aux historiens, les sociologues avaient l'avantage de bien maîtriser les techniques de l'entretien (méthode pour laquelle les historiens restaient, il faut en convenir, un peu naïfs) et de ne pas s'embarrasser des trous archivistiques, pourtant béants. Ils ont été voir d'abord et surtout "les décideurs", puis parfois ont complété leurs analyses en interrogeant, quand c'était possible, "les usagers". Force est de constater que le recours à la mémoire des acteurs a été la voie prédominante. Je dois aussi reconnaître que le sens de la problématique des chercheurs qui se lançaient dans l'aventure a permis d'éviter des grosses erreurs d'interprétation. Mais pour autant, la mémoire ne

pouvait suffire méthodologiquement à répondre aux questions précises, c'était un premier pas.

Les commandes faites explicitement aux historiens arrivèrent plus tard, relativement récemment, mais là les historiens n'étaient pas très préparés à gérer cette demande sociale, et ceux qui se sont essayés à l'interface entre chercheurs et acteurs ne s'en sont pas toujours très bien sortis. C'est mon cas ! Ils ont accepté parfois de faire les choses à l'envers, sans doute par curiosité, à moins que ce ne soit par militantisme. A l'envers, c'est à dire qu'ils ont accepté, par exemple, d'écrire l'histoire d'une association quand elle n'avait pas encore versé ses archives. Ils ont consulté alors des cartons non triés, non inventoriés, en exécutant un récolement "de fortune" en attendant une décision d'archivage. La publication des études correspondantes a d'ailleurs, heureusement, souvent provoqué des versements, ce fut au moins le côté positif de ces aventures.

Aujourd'hui, dans ce domaine, les choses sont en train de changer : un intérêt nouveau, des projets partenariaux ont été enclenchés, avec le soutien des Archives de France. Les archives commencent à arriver, elles doivent encore être connues et explorées. Mais, il faut rattraper tout le temps perdu, et les moyens commencent déjà à manquer.

## "Dépêchez-vous !"

Lorsqu'un chercheur démarre un nouveau sujet, lorsque la période qu'il étudie correspond à des acteurs encore vivants, souvent il est soumis à l'injonction du témoignage : "Vous travaillez sur tel sujet ? Alors, il faut absolument que vous rencontriez un tel. Mais dépêchez-vous, il n'en a plus pour très longtemps !"

Françoise Tétard